



PA115-LA RÉGLEMENTATION DOUANIÈRE SUR LES ALCOOLS - PARTIE 2, OPTION : LES OPÉRATEURS DE LA FILIÈRE "ALCOOLS DE BOUCHE"

Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : Blended

Contenu pédagogique



Public visé

Cette formation s'adresse à des employés de services Régie, Comptabilité, expédition, réception, etc. dans le secteur des alcools et boissons alcooliques.



Objectifs pédagogiques

- À l'issue de la formation, les apprenants seront capables :
- d'identifier les documents d'accompagnements et les téléprocédures douanières associées;
 - de respecter les procédures à mettre en place pour une circulation nationale, intracommunautaire, à l'import et à l'export;
 - de tenir une comptabilité-matières et de respecter les obligations déclaratives périodiques (DRM - RNA - DAI).
- ;
- de mettre en application ces notions dans des situations pratiques.



Description

Formation strictement complémentaire avec le module réf. PA114

Formation pouvant être suivie suite à la formation "tronc commun" d'une journée, ne traitant que de la gestion douanière des alcools de bouche.

La circulation des produits soumis à accise en droits suspendus

- les principes;
 - la téléprocédure GAMMA2 et le document d'accompagnement électronique (DAE);
 - la circulation nationale, intracommunautaire, à l'import et à l'export;
 - la gestion des événements en cours de transport;
 - la gestion des litiges à l'arrivée;
- Quiz et mises en situation.

La circulation des produits soumis à accise en droits acquittés

- le document d'accompagnement pour une circulation nationale;
- le document d'accompagnement pour une circulation intracommunautaire;
- les modalités de vente à distance à des particuliers (France et intracommunautaire);





- les modalités de vente à distance à des professionnels (France et intracommunautaire);
- Quiz et mises en situation.

La tenue de la comptabilité-matières

- les règles de principes;
- les différents comptes de tenue;
- Quiz et mises en situation.

La déclaration récapitulative mensuelle (DRM)

- les informations contenues;
- les modalités de liquidation du droit d'accise;
- le relevé de non-apurement (RNA);
- la téléprocédure CIEL;
- Quiz et mises en situation.

La déclaration annuelle d'inventaire (DAI)

- les informations contenues;
- le calcul des taux de perte;
- le traitement comptable des différences;
- les demandes d'admission en décharge et de destruction;
- Quiz et mises en situation.

Prérequis

Aucun prérequis.

Préconisations : Avoir une expérience dans le secteur des alcools et/ou avoir suivi le module :

- La réglementation douanière sur les alcools - Part 1/3 : Principes généraux

L'ODASCE reste à votre disposition pour toute aide au positionnement pédagogique au 01 55 34 76 80 ou contact@odasce.org.



Modalités pédagogiques

- Exposé alternant théorie et explications pratiques
- Echanges en groupe : Questions/réponses orales
- Activités : Quiz (avec correction orale et écrite) + Cas pratiques (avec correction orale et écrite)



Moyens et supports pédagogiques

Diaporama électronique projeté et support pédagogique transmis en version électronique à chaque participant.



Modalités d'évaluation et de suivi

Pendant ou à l'issue de la formation, le participant devra remplir, de manière nominative, un questionnaire d'évaluation des acquis de connaissances.